COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin-d'Hères, vendredi 20 juin 2025

Rénovation énergétique : la Métropole renforce le dispositif MurMur pour accompagner les ménages

Grenoble Alpes Métropole a fait évoluer son dispositif MurMur Maisons Individuelles autour de deux acteurs publics locaux, Soliha et l'Alec, pour garantir le meilleur accompagnement aux habitants du territoire. Dans les locaux de l'Alec, vendredi à 20 juin, les partenaires historiques de la Métropole, en prise avec le tissu économique et les entreprises du territoire, affirment la continuité de service avec plusieurs nouveautés.

Grenoble Alpes Métropole réaffirme son engagement en faveur d'un accompagnement local de confiance, neutre et accessible. Dans la continuité de la charte d'engagement signée par 37 MAR' au mois d'avril dernier qui garantit la qualité et la lisibilité des services proposés, au-delà de l'annuaire national, **deux acteurs institutionnels de proximité, agréés Accompagnateurs Rénov' (MAR')*, sont mobilisés : l'ALEC et SOLIHA Isère Savoie.**

Ce renforcement local répond à la nouvelle maquette nationale *France Rénov'*, qui favorise les rénovations ambitieuses (gain de 2 classes énergétiques minimum) avec des aides pouvant aller jusqu'à 90 % des dépenses pour les plus modestes.

La Métropole adapte son dispositif MurMur à ce nouveau cadre, en augmentant notamment les plafonds d'aides et en créant de nouvelles primes, comme celle à l'installation de brasseurs d'air ou à l'auto-rénovation accompagnée. Le service public local, piloté par ALEC et SOLIHA, assure ainsi une continuité de service même en période de coupure nationale.

Les nouveautés 2025

- Un renforcement des aides nationales pour les rénovations d'ampleur en augmentant les plafonds de dépenses éligibles fixés par le dispositif France Rénov' afin d'inciter les travaux ambitieux.
- Le maintien d'une prime travaux pour une "rénovation par geste". Celle-ci s'adresse aux ménages entreprenant au minimum trois postes de travaux (dont obligatoirement l'isolation des murs ou de la toiture) mais ne pouvant pas prétendre à une rénovation d'ampleur.
- La mise en place d'une prime à l'installation de brasseurs d'air dans les logements rénovés (d'un montant de 300 €/logement maximum) en complément de la prime à l'utilisation d'isolants biosourcés (jusqu'à 1 500 €) pour améliorer le confort d'été.

- L'éligibilité des projets d'auto-rénovation accompagnée, où les propriétaires, encadrés par des professionnels, réalisent eux-mêmes tout ou parties des travaux de rénovation.

Des objectifs ambitieux

Les objectifs sont ambitieux : **80 rénovations d'ampleur accompagnées par SOLIHA et 60 par l'ALEC cette année.** Au premier semestre 2025, le dispositif a déjà enregistré 212 nouvelles inscriptions, 84 projets finalisés, et près de 500 000 euros de primes travaux versées aux bénéficiaires.

Pour les ménages modestes, SOLIHA propose un accompagnement entièrement pris en charge, avec une équipe pluridisciplinaire (technique, social, administratif). Pour tous les autres publics, l'ALEC met à disposition ses compétences techniques et son réseau d'acteurs locaux pour un accompagnement complet.

« *Suite aux annonces de suspension du dispositif MaPrimeRénov puis l'annonce de sa réouverture au 15 septembre il y a une grande confusion et nous tenons à rassurer les habitants : la Métropole, l'ALEC et SOLIHA sont là pour les accompagner. Les guichets de l'ALEC et SOLIHA vous sont ouverts plus que jamais. Les équipes sont toujours prêtes à vous aider.* **»**
Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole

Depuis 2016, le dispositif *Mur Mur - Maisons Individuelles* accompagne et soutient financièrement les propriétaires dans la rénovation de leur logement. Plus de 1 000 maisons individuelles ont déjà été rénovées grâce à ce programme, qui a permis à environ 40 000 habitants de bénéficier d'un habitat mieux isolé. Au total, 17 millions d'euros ont été investis par la Métropole depuis 2017.

***Mon Accompagnateur Rénov', kesako ?**

Pour sécuriser leur parcours, les ménages doivent obligatoirement avoir recours à Mon Accompagnteur Rénov' pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné. Il assure un accompagnement de bout-en-bout des particuliers dans tout leur parcours de travaux en proposant un appui technique, administratif, financier et social. Seuls les professionnels éligibles et agréés par l'Anah, ou ses délégations, peuvent intervenir comme Mon Accompagnateur Rénov'.

Où s'informer ?

Tous les parcours commencent par une prise de contact avec l'Espace Conseil France Rénov', porté par l'ALEC. Même en l'absence de dépôt possible cet été, les ménages peuvent déjà se faire accompagner, réaliser un audit énergétique et consulter des artisans pour préparer leur demande dès l'automne.

Contact presse

Randa Berbouche_06.82.85.02.08_randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr